

**COMPTE-RENDU DE REUNION
COMITE CONSULTATIF DE GESTION DE LA RESERVE NATURELLE
RNR « Landes, prairies et étangs de Plounerin »
Plounerin – le 29/03/2017**

Présents : Copie de la feuille d'émargement jointe à ce compte rendu.

L'ordre du jour de la réunion était le suivant :

- Présentation de la réserve ;
- Installation du comité consultatif – modalités de fonctionnement et information sur la représentation des propriétaires ;
- Bilan des actions 2016 ;
- Plan de gestion de la réserve : état d'avancement, plan d'interprétation, avis sur le diagnostic et objectifs à long terme, groupes de travail à venir, calendrier ;
- Validation du programme d'action et budget prévisionnel 2017 ;
- Proposition de simplification des instances de gestion (comité de pilotage du site Natura 2000 et comité consultatif de gestion de la réserve naturelle) ;
- Sollicitation de l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (AAPPMA) de Lannion pour une évolution des modalités de pêche – Float tube sur l'étang du Moulin Neuf ? ;
- Questions diverses.

Un diaporama a été présenté lors de cette réunion. Il est joint en annexe à ce compte rendu. Celui-ci reprend les principaux points ayant fait l'objet de décisions ou de discussions.

Patrick L'Héréec (maire de la commune de Plounerin et président du Comité de pilotage du site Natura 2000 de l'Etang du Moulin Neuf) remercie tous les participants pour leur présence. Il introduit le comité consultatif et fait un bref rappel des caractéristiques de cet espace naturel.

Thierry Burlot (Vice-président de la région Bretagne), **Madame la sous-Préfète** et **Germain Sol-Dourdin** (conseiller spécialisé aux espaces naturels à LTC) remercient à leur tour les participants et expriment leur considération vis-à-vis des objectifs portés par la réserve.

Un tour de table est alors réalisé afin que chacun des acteurs de ce comité se présente.

- **Présentation de la réserve / Installation du comité consultatif – modalités de fonctionnement et information sur la représentation des propriétaires / Bilan des actions 2016**

David Menanteau (LTC) présente la réserve : la démarche de création, son périmètre et son fonctionnement. Une des particularités de cet espace protégé est le nombre important de propriétaires qui se sont engagés dans la démarche : 37 propriétaires privés et 2 publics. **David Gobin** (région Bretagne) prend alors la parole pour expliquer le fonctionnement du comité consultatif de gestion, créé par arrêté de la Région Bretagne, et qui s'apparente à un parlement local associant l'ensemble des partenaires et acteurs concernés par le site et où le débat doit avoir lieu. Ce comité a vocation à traiter de l'ensemble des sujets relatifs à la Réserve, du plan d'action et des budgets affectés. Ce comité aura aussi la responsabilité de valider le projet de plan de gestion à 5 ans qui sera proposé par le gestionnaire prochainement.

Le comité consultatif est notamment composé d'un collège de 10 propriétaires privés maximum. En janvier 2017, la première assemblée des propriétaires s'est tenue. Elle a permis de désigner les représentants des propriétaires. **À ce jour, 9 places ont été attribuées :**

- Monsieur BEUVELOT Jean-Marie,
- Monsieur DUVAL YVAN,
- Madame GRISON Nadine,

- Monsieur HENRY Pierre,
- Monsieur JACOB Christian,
- Madame LE GUEVEL Colette,
- Monsieur LE NORMAND Jean-Michel,
- Monsieur PERROT Hervé,
- Monsieur PERROT Jean-Claude.

Un bilan des actions 2016, dominées par des évènements dus à la labélisation de la réserve, est présenté.

Aucun de ces points ne soulève d'interrogations.

- **Plan de gestion de la réserve : état d'avancement, plan d'interprétation, avis sur le diagnostic et objectifs à long terme, groupes de travail à venir, calendrier**

David Menanteau expose l'avancé du plan de gestion. Ce dernier sera réalisé sur 2 ans, il devra être terminé en mars 2018. Le diagnostic de la réserve est réalisé. Les objectifs à long terme et enjeux ont été définis et sont présentés lors de ce comité.

Un résumé de ce travail est distribué aux participants. L'ensemble des documents de travail sont téléchargeables sur <http://etang-moulin-neuf.n2000.fr> dans la rubrique « actualités du site ».

José Durfort (Bureau d'études « Etudes botaniques et écologie ») présente la cartographie des habitats qu'il a réalisée sur la réserve en 2016. Il met en évidence les unités patrimoniales et soulève la question de considérer l'habitat « Saulaie marécageuse » comme un habitat d'intérêt patrimonial. Cette proposition a déjà été discutée et jugée opportune par le référent du Conservatoire Botanique National de Brest du site. La prise en compte de cet habitat a déjà eu lieu sur d'autres réserves régionales, dont celle de Glomel récemment. Cette volonté est soutenue par M. **Pierre Brossier** (CRPF), qui indique que cet habitat est déjà recensé comme patrimonial par le CRPF (Centre Régional de la Propriété Forestière) de Bretagne (Guide de reconnaissance et de gestion). Il est souhaité que cette proposition de reconnaître les saulaies marécageuses comme d'intérêt régional soit prochainement validée par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel.

Clément Couanon (Animateur au Centre Régional d'Initiation à la Rivière) intervient afin de présenter le travail réalisé par le CRIR (Eaux et Rivières de Bretagne) sur le schéma d'interprétation de la réserve. Il met en évidence la nécessité de poursuivre les entretiens avec les acteurs locaux afin de récolter des « ressources » (paroles d'anciens, outils utilisés par le passé, histoire et anecdotes,...) pour l'éducation à l'environnement. La partie nord de la réserve pourrait être mieux mise en valeur pour le public : il convient néanmoins de garder son caractère très naturel et d'éviter la mise en place d'aménagements trop lourds. La création d'outils ludiques et pédagogiques est également détaillée (site internet grand public, jeu des 7 familles etc...). La longère située à Kelizirit pourrait faire l'objet d'un aménagement afin de pouvoir y recevoir le public (écoles ou randonneurs). Cette initiative est fortement soutenue par **Patrick L'Héréec**. **David Menanteau** rappelle aussi la possible utilisation du petit bâtiment situé un peu plus bas dont l'extrémité peut faire office de préau.

Thierry Burlot complète cette intervention en rappelant l'importance pour la réserve d'être intégrée dans le territoire de Lannion-Trégor Communauté. Les complémentarités et synergies possibles sont une grande force pour développer la visibilité et l'attractivité de cet espace naturel.

Les enjeux et objectifs à long terme sont proposés pour avis au comité consultatif:

	Enjeux	Objectifs à long terme
Enjeux de conservation	La conservation des habitats oligotrophes humides, faune et flore associées ***	Préserver et améliorer les habitats de prairies, les tourbières et les landes humides ***
		Préserver les habitats d' eaux libres et de berges ***
		Connaître et préserver les boisements **

	Le maintien d'une mosaïque d'habitats semi-naturels diversifiés : un réservoir de biodiversité et un réseau fonctionnel à différentes échelles *	Maintenir la fonctionnalité et la diversité des milieux (mosaïque d'habitats) *
Facteur clé de la réussite 1 : Connaissance du patrimoine naturel *		Améliorer la connaissance du patrimoine naturel, sa synthèse et sa diffusion
Facteur clé de la réussite 2 : La Reconnaissance du patrimoine naturel **		Accueillir et sensibiliser à la protection des espaces naturels
		Ancrer la réserve dans son territoire : habitants, acteurs privés et publics
Facteur clé de la réussite 3 : Gestion pérenne **		Assurer la gestion pérenne de la RNR

Le comité consultatif donne **un avis positif** à cette proposition.

Afin de déterminer les opérations nécessaires à la réalisation de ces objectifs, quatre groupes de travail sont proposés sur les thèmes suivants :

- 1- **les habitats de landes et de prairies humides** : modalités de gestion, priorités d'intervention,...
- 2- **les habitats aquatiques des mares et étangs** : tester le scénario d'évolution de l'étang du Moulin Neuf - modalités techniques, dispositifs de suivis, aménagement du site,...
- 3- **les boisements** : créer un partenariat pour assurer une gestion pérenne et intégrée des boisements, privés et publics.
- 4- **la reconnaissance du site** : intégration locale, accueil du public et éducation à l'environnement.

Une feuille d'inscription est proposée aux personnes présentes. Les membres du comité qui le souhaitent peuvent s'inscrire après la réunion en se signalant au gestionnaire de la réserve (david.menanteau@lannion-tregor.com).

Le premier groupe de travail se tiendra lieu au printemps 2017.

- **Validation du programme d'action et budget prévisionnel 2017**

Le programme d'action et le budget prévisionnel 2017 sont présentés et ne conduisent à aucune remarque du comité consultatif.

Pour cette année, l'activité principale se concentre sur la rédaction du plan de gestion.

- **Proposition de simplification des instances de gestion (comité de pilotage du site Natura 2000 et comité consultatif de gestion de la réserve naturelle)**

La proposition de simplification des instances de gestion est rapidement adoptée et semble faire l'unanimité auprès des quatre collègues. **Madame la sous-Préfète** indique qu'elle pourra être mise en place par un arrêté certainement conjoint Etat/Région. Les modalités opérationnelles de fonctionnement de ce comité seront précisées lors du prochain comité consultatif de gestion pour avis définitif.

- **Sollicitation de l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (AAPPMA) de Lannion pour une évolution des modalités de pêche – Float tube sur l'étang du Moulin Neuf ?**

Monsieur **Pascal Dubois** exprime la volonté de l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (AAPPMA) de Lannion d'autoriser l'utilisation de Float tube sur l'étang du Moulin Neuf. Le règlement de la réserve renvoie cette question aux précisions qui seront apportées dans le plan de gestion.

Cette demande fait l'objet d'observations de **Franck Simonet** (Groupe Mammalogique Breton - GMB) et **Yann Février** (Groupe d'Etude Ornithologiques des Côtes d'Armor – GEOCA) sur le possible dérangement pour la Loutre ou pour l'avifaune. Monsieur **Michel Beuvelot** (propriétaire privé) réagit aussi à cette proposition qu'il ne considère pas comme allant dans le sens de la protection des milieux naturels de la réserve.

La proposition initiale sur la réglementation d'utilisation (3 jours par semaine de mai à septembre : mercredi, samedi, dimanche – 3 float tubes maximum en même temps – entrée

dans l'eau à proximité des pontons) est jugée trop impactante. De ce fait, elle devra être retravaillée en vue de son expérimentation.

La discussion autour de ce problème conduit au choix suivant : pour l'année 2017, l'utilisation de float tube ne sera pas autorisée sur l'étang du Moulin Neuf. Il est nécessaire d'utiliser l'année en cours pour évaluer les pratiques de pêche, les populations d'oiseaux, les zones de sensibilité et les indicateurs de suivi à mettre en place avant de délivrer une autorisation.

Néanmoins, il est important de préciser le règlement concernant les embarcations sur l'étang d'une manière plus générale, avec une interdiction totale pour 2017. L'AAPPMA se chargera de transmettre et faire connaître cette réglementation à ses adhérents et à la fédération de pêche.

- **Questions diverses**

Patrick L'Héréec évoque la nécessité d'entretenir et de restaurer les platelages des chemins de randonnée sur l'Etang du Moulin Neuf. **Pascal Dubois** intervient alors afin de signaler que l'entretien des pontons des pêcheurs sur l'Etang est lui aussi nécessaire car ils sont très glissants.

Christian Jacob (*propriétaire privé*) rappelle la nécessité d'installer 3 bornes signalétiques supplémentaires sur la zone de Kerlizirit. Le gestionnaire de la réserve indique que ces bornes ont été commandées et seront installées dès que possible.